

*Grenoble*



Formations  
Licence

Licence



L3

Programme des enseignements

2007-2008





## 3ème année de Licence (L3) - Dominante généraliste



### ■ 5ème semestre

	<b>COURS</b>	<b>TD</b>
<b>Unité 1</b>		
Droit civil (Régime général des obligations)	30 h	16 h
<b>Unité 2</b>		
Droit commercial	44 h	
<b>Unité 3</b>		
Droit international public	40 h	
<b>Unité 4</b>		
Droit public économique	30 h	16 h
<b>Unité 5</b>		
Procédure pénale	30 h	
Droit fiscal	24 h	
<b>Unité 6</b>		
Histoire des idées politiques de 1789 à nos jours	30 h	

### ■ 6ème semestre

	<b>COURS</b>	<b>TD</b>
<b>Unité 1</b>		
Droit civil (Droit des biens)	30 h	16 h
<b>Unité 2</b>		
Droit social	44 h	
<b>Unité 3</b>		
Droit communautaire	40 h	
<b>Unité 4</b>		
Droit administratif des biens	30 h	16 h
<b>Unité 5</b>		
Droit des libertés fondamentales	36 h	
Methodologie fondamentale	8 h	
<b>Unité 6</b>		
Langues*	24 h	

+ **Sport, Informatique et Langues** : bonifications

\* : l'enseignement de langues peut avoir lieu au 5ème semestre, mais sera validé au titre du 6ème semestre.



## 3<sup>ème</sup> année de Licence (L3) - Dominante privatiste



### ■ 5<sup>ème</sup> semestre

	COURS	TD
<b>Unité 1</b>		
Droit civil (Régime général des obligations)	30 h	16 h
<b>Unité 2</b>		
Droit commercial *	44 h	16 h
<b>Unité 3</b>		
Droit international public	40 h	
<b>Unité 4</b>		
Procédure pénale *	30 h	16 h
<b>Unité 5</b>		
Droit fiscal	24 h	
Droit public économique	30 h	
<b>Unité 6</b>		
Histoire des idées politiques de 1789 à nos jours	30 h	

\* l'étudiant doit choisir un TD en Droit commercial ou Procédure pénale.

### ■ 6<sup>ème</sup> semestre

	COURS	TD
<b>Unité 1</b>		
Droit civil (Droit des biens)	30 h	16 h
<b>Unité 2</b>		
Droit social *	44 h	16 h
<b>Unité 3</b>		
Droit communautaire *	40 h	16 h
<b>Unité 4</b>		
Droit administratif des biens	30 h	
<b>Unité 5</b>		
Droit des libertés fondamentales *	36 h	16 h
Méthodologie fondamentale	8 h	
<b>Unité 6</b>		
Langues**	24 h	

+ **Sport, Informatique et Langues** : bonification

\* : l'étudiant doit choisir un TD en Droit Social ou Droit communautaire ou Droit des libertés fondamentales.

\*\* : l'enseignement de langues peut avoir lieu au 5<sup>ème</sup> semestre, mais sera validé au titre du 6<sup>ème</sup> semestre.

# 66 3ème année de Licence (L3) - Dominante publiciste



## ■ 5ème semestre

	COURS	TD
<b>Unité 1</b>		
Droit civil (Régime général des obligations)	30 h	
<b>Unité 2</b>		
Droit commercial	44 h	
<b>Unité 3</b>		
Droit international public	40 h	16 h
<b>Unité 4</b>		
Droit public économique	30 h	16 h
<b>Unité 5</b>		
Procédure pénale	30 h	
Droit fiscal	24 h	
<b>Unité 6</b>		
Histoire des idées politiques de 1789 à nos jours	30 h	

## ■ 6ème semestre

	COURS	TD
<b>Unité 1</b>		
Droit civil (Droit des biens)	30 h	
<b>Unité 2</b>		
Droit social	44 h	
<b>Unité 3</b>		
Droit administratif des biens	30 h	16 h
<b>Unité 4</b>		
Droit communautaire *	40 h	16 h
<b>Unité 5</b>		
Droit des libertés fondamentales *	36 h	16 h
Méthodologie fondamentale	8 h	
<b>Unité 6</b>		
Langues**	24 h	

+ **Sport, Informatique et Langues** : bonifications

\* : l'étudiant doit choisir un TD en Droit communautaire ou Droit des libertés fondamentales.

\*\* : l'enseignement de langues peut avoir lieu au 5ème semestre, mais sera validé au titre du 6ème semestre.

# **Droit administratif des biens**

Le droit administratif des biens est une branche du droit administratif. Il porte sur toutes les questions relatives au patrimoine des personnes publiques : domaines public et privé, expropriation pour utilité publique, travaux publics. Le cours sera destiné à mettre en valeur l'ensemble des aspects juridiques de gestion et de développement du patrimoine public mais également le phénomène de privatisation de ce droit.

# **Droit civil**

Le droit civil fait l'objet de deux cours de 30 heures

- régime général des obligations
- régime général des biens

- Le premier cours constitue dans son ensemble un prolongement indispensable du cours de Licence 2ème année (L2) relatif aux sources des obligations : contrats, responsabilité civile.

Il est consacré à certaines modalités particulières des obligations : terme, condition, pluralité d'objet ou de sujets - particulièrement pluralité de débiteurs éventuellement solidaires. Il traite aussi de la transmission des obligations – transmission de créances et plus rarement de dettes, et de l'extinction des obligations par paiement ou autrement.

- Le second cours se décline en suivant ce plan :

## **Titre I - La notion de bien**

**Chapitre préliminaire** - Les biens et les choses

**Chapitre 1** - La classification des biens

Section 1 - Les biens corporels et les biens incorporels

Section 2 - Les meubles et les immeubles

Section 3 - Autres distinctions

**Chapitre 2** - Les liens entre certains biens

Section 1 - Rapports juridiques entre des biens

*Paragraphe 1 - Le rapport de principal à accessoire*

*Paragraphe 2 - Le rapport capital et revenu*

Section 2 - Les universalités

*Paragraphe 1 - Universalité de fait*

*Paragraphe 2 - Universalité de droit*

## **Titre II - Rapports de droit des personnes avec les biens**

### **Chapitre 1 - La propriété**

Section préliminaire — La propriété dans le temps et dans l'espace

Section 1 - La notion de propriété

*Paragraphe 1 - La nature du droit de propriété*

*Paragraphe 2 - L'étendue du droit de propriété*

Section 2 - Les modalités du droit de propriété

*Paragraphe 1 — L'indivision ordinaire*

*Paragraphe 2 — La copropriété des immeubles bâtis*

Section 3 - Les modes d'acquisition de la propriété

*Paragraphe 1 - Acquisition par la convention*

*Paragraphe 2 - Accession*

*Paragraphe 3 - Acquisition par l'erreur commune : la propriété apparente*

Section 4 - Le contentieux de la propriété

*Paragraphe 1 - L'action en revendication*

*Paragraphe 2 - La preuve du droit de propriété*

### **Chapitre 2 - Les autres droits réels principaux**

Section 1 - L'usufruit

*Paragraphe 1 - Constitution de l'usufruit*

*Paragraphe 2 - Fonctionnement de l'usufruit*

*Paragraphe 3 - Extinction de l'usufruit*

Section 2 - Les servitudes

## **Titre III — Rapports de fait des personnes avec les biens : la possession**

Section 1 - La possession et ses effets en général ou théorie générale de la possession

*Paragraphe 1 - La notion de possession*

*Paragraphe 2 - Les effets de la possession*

Section 2 - La prescription acquisitive des immeubles

*Paragraphe 1 - Différenciation des deux prescriptions acquisitives applicables aux immeubles*

*Paragraphe 2 - Règles communes aux deux prescriptions acquisitives applicables aux immeubles*

Section 3 - L'acquisition de la propriété des meubles

*Paragraphe 1 - Le principe : acquisition immédiate de la propriété par la possession de bonne foi*

*Paragraphe 2 - L'exception : la revendication des meubles perdus ou volés*

# **Droit social**

## **1- Présentation générale de la matière**

- A- Historique
- B- Les parties à la relation de travail
  - . La notion de travailleur salarié
  - . L'employeur
- C- Le système juridique
  - . Les sources du Droit du Travail
  - . Administration du travail et juridictions
  - . Les caractères généraux du Droit du Travail

## **2- Le contrat de travail, base des relations individuelles**

- A- La formation du contrat : contrat indéterminé et à temps plein. Autres catégories de contrats - Conclusion et recrutement.
- B- La rupture du contrat :
  - . Les licenciements : Droit commun des licenciements ; licenciements pour motif économique.
  - . La démission
- C- L'évolution du contrat :
  - . Modification du contenu du contrat,
  - . Changement d'employeur en cas de cession de l'entreprise
  - . Droit disciplinaire

## **3- L'action collective**

- A- Droit syndical et représentation collective des salariés.
  - . Les organisations syndicales : Histoire, organisations nationales et internationales, droit du groupement syndical, droit de l'action syndicale.
  - . Représentation des salariés et exercice du droit syndical dans l'entreprise : Comité d'entreprise, délégués du personnel, section syndicale et délégués syndicaux, comité de groupe.
- B- Les conflits collectifs : grève, lock-out, modes de solution des conflits collectifs

# **Droit communautaire**

Dans le cadre du cours de Droit Communautaire, 15 h sont consacrées à l'étude du droit matériel. Elles permettent d'appréhender sommairement les principales règles de fonctionnement du marché intérieur.

Les définitions des notions essentielles et les arrêts de principe étudiés sur l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires – qui vise à une saine concurrence – sont indispensables pour mener une réflexion plus approfondie sur les enjeux de ce marché et de la construction européenne.

# Procédure pénale

Ce cours présente schématiquement, l'histoire de la procédure pénale et ses relations avec les systèmes politiques. Puis, il expose les différents rouages du système (les autorités de poursuite, le rôle de la victime, l'organisation et la compétence des juridictions). Il faut, ensuite, évoquer les enquêtes, enquête de flagrance, préliminaires, contrôles et vérifications d'identité...) avant de passer à l'instruction (le juge d'instruction, le juge des libertés et de la détention, les mandats, les ordonnances, la détention provisoire, la mise en examen...). Enfin, il faut traiter du procès pénal devant les diverses juridictions, notamment la cour d'assises.

# Droit commercial : droit des sociétés

## Généralités

- Intérêts de la forme sociale
- Nature juridique de la société
- Classification des sociétés
- Source du droit des sociétés

## Règles générales applicables à toute société

- La notion de société
  - . Contrat de société
  - . Personnalité morale de la société
- L'existence de la société
  - . Constitution de la société
  - . Dissolution de la société
- Le fonctionnement de la société
  - . Les dirigeants
  - . Les associés
  - . Les commissaires aux comptes

## Règles spéciales applicables à toute société

- La société en nom collectif
- La société à responsabilité limitée
  - . Existence de la SARL
  - . Fonctionnement de la SARL
- La société anonyme
  - . Titres émis par les sociétés anonymes
  - . Existence de la SA
  - . Fonctionnement de la SA : dirigeants, assemblées d'actionnaires
- Les sociétés en commandite
- Les sociétés non immatriculées
- Les sociétés civiles.

## **Droit public économique**

Prolongement naturel de l'enseignement de droit administratif de deuxième année, le cours de « Droit public économique » a pour objet l'étude des interventions des personnes publiques dans l'économie qui se développent depuis plusieurs années. Après une introduction qui s'attache à définir la notion et à évaluer l'originalité du droit public économique (qui emprunte à la fois au droit administratif général et au droit des affaires), le cours aborde plusieurs thèmes :

- les sources du droit public économique (en particulier la multiplication des sources communautaires et l'apport de la jurisprudence constitutionnelle) ,
- les grandes étapes de l'histoire de l'intervention publique dans l'économie,
- les principes du droit public économique (notamment le droit de propriété et la liberté du commerce et de l'industrie),
- les acteurs (autorités administratives indépendantes, Banque de France ...),
- les entreprises publiques (notion, régime juridique, mouvement de privatisation des entreprises publiques nationales mais aussi mouvement de développement des sociétés d'économie mixte locales),
- l'application du droit de la concurrence aux personnes publiques,
- le droit des aides publiques (en particulier des collectivités territoriales aux entreprises privées).

## **Droit des libertés fondamentales**

L'étude du droit des libertés fondamentales conduit tout d'abord à éclaircir le sens de certaines notions telles que les droits de l'homme, les libertés publiques et les libertés fondamentales. Cet enseignement comporte ensuite une dimension théorique qui nécessite de se fonder sur des éléments historiques (depuis la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789) pour mieux comprendre les techniques actuelles de garantie et d'aménagement des libertés en France.

Cette analyse théorique des libertés fondamentales trouve son prolongement à travers des illustrations concrètes : l'étude du régime des libertés permet de mieux comprendre comment des libertés telles que la liberté d'expression, de religion, ou encore le droit de disposer de son corps sont garanties aujourd'hui en France.

Ce cours est caractérisé également par son caractère transversal : sont mises à profit les connaissances de droit administratif, de droit du travail ou de procédure pénale dans une matière qui transcende la distinction droit public/droit privé. Par ailleurs, ce cours appréhende à la fois le niveau national et le niveau européen dans l'analyse de la protection des libertés, notamment à travers l'étude du droit de la Convention européenne des droits de l'Homme.

# Histoire des idées politiques de 1789 à nos jours

Partant d'une interprétation des révolutions de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le cours remet en cause une telle césure pour l'étude d'une histoire des idées politiques : la rupture idéologique est bien antérieure et se fait jour à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, la Révolution Française n'étant dans les structures sociales et politiques, parfois ailleurs, économiques, que le résultat de cette révolution des esprits qui précède l'esprit de révolution.

## Introduction

La révolution idéologique

L'idéologie de la révolution française

L'idéologie par simple réaction : la pensée contre-révolutionnaire

## I – Les libéralismes

Le libéralisme idéologique ou individualisme

Les néo-libéralismes

Au-delà du libéralisme : Alexis de Tocquesville et ses continuateurs

## II – Les socialismes

Les premiers socialismes

Le marxisme

Néo-marxismes et social-démocratie

## III – Les nationalismes

Le nationalisme idéologique originaire

L'accomplissement du nationalisme en Europe

Recul du nationalisme idéologique et retour de l'hétéronomie religieuse

# Droit international public

## Introduction générale

### 1<sup>ère</sup> partie : La formation du droit international

**Chapitre 1.** La formation conventionnelle : le traité

Section 1. La conclusion de l'engagement conventionnel

Section 2. Les effets et les mutations de l'engagement conventionnel

**Chapitre 2.** La formation coutumière

Section 1. Formation de la coutume

Section 2. Opposabilité de la coutume

**Chapitre 3.** Autres modes de formation ?

Section 1. Les « principes généraux de droit »

Section 2. La formation unilatérale

Section 3. Les « moyens auxiliaires de détermination des règles de droit »

## **2<sup>e</sup> partie : L'application du droit international**

### **Chapitre 1.** L'application des engagements

Section 1. Dans l'ordre juridique international

Section 2. Dans l'ordre juridique interne

### **Chapitre 2.** Les difficultés à faire respecter les engagements

Section 1. Les différends internationaux et leur mode de règlement pacifique

Section 2. Les réactions à l'inexécution des engagements

## **Droit fiscal**

### **1<sup>re</sup> partie – Les structures fondamentales du droit fiscal**

Chapitre 1. La notion d'impôt

Chapitre 2. Les sources du droit fiscal

Chapitre 3. Les grands principes du droit fiscal

### **2<sup>e</sup> partie – Les impôts en France**

Chapitre 1. Les impôts d'état

Chapitre 2. Les impôts locaux

Chapitre 3. Les impôts sociaux

### **3<sup>e</sup> partie – Le contribuable contrôlé**

Chapitre 1. Contrôle fiscal

Chapitre 2. Contentieux fiscal

### **4<sup>e</sup> partie - Approches transversales**

Chapitre 1. La protection du contribuable

Chapitre 2. L'écofiscalité

Chapitre 3. Fiscalité et aide aux pays en développement

“

# Votre contact scolarité

”

Responsable de la scolarité de L3  
 Faculté de Droit - BP 47  
 38040 Grenoble Cedex 9

Tél./fax : 04 76 82 57 67 // 04 76 82 56 69

“

”



<http://www.facdroit-grenoble.org>



Université Pierre Mendès-France  
 Sciences sociales & humaines

**La Faculté de Droit est une composante  
 de l'Université Pierre Mendès France**